Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 029-212902449-20260413-DELIB_012_2026-DE

SAINT-DERRIEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DERRIEN
Séance du 13 avril 2026

Convocation :

Nombre de Membres :

En exercice : 15

Présents : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril à 18h30 Les membres du conseil municipal de la Commune de SAINT-DERRIEN, légalement convoqué le premier septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique POT, Maire.

Etaient présents : M. POT Dominique, M. LOAEC Éric, Mme LE LAMER Carole, M. OLLIVIER Christian, M. QUIVIGER Philippe, M. MINGAM Vincent, M. ALLIONE Jean-Paul, M. BOCQUIER Jean-Pierre, Mme CAROFF Marianne, M. PAGE Luc, Mme CROGUENNEC Maryline, Mme LE BRAS Magali, Mme TOULLEC Sophie, Mme NICOLAS Véronique
Étaient excusés : Mme Lydie MINGAM,

M. LOAEC Éric a été désigné comme secrétaire de séance

DEL_012_2026_Désignation des membres des commissions et des représentants au sein des organismes extérieurs

Le Maire rappelle que, selon l'Article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT), le Conseil Municipal est compétent pour créer des Commissions, permanentes qui peuvent revêtir un caractère permanent (pour la durée du mandat) ou qui peuvent être créées, au cours de chaque séance, pour étudier les questions soumises au Conseil Municipal soit par l'administration, soit à l'initiative de ses membres.

Le Conseil Municipal fixe librement le nombre des Commissions, le nombre de conseillers municipaux qui les composent, ainsi que la durée de leurs mandats au sein de chacune.

Ces Commissions sont privées de tout pouvoir décisionnel. Elles ne peuvent ni délibérer ni décider en lieu et place du Conseil Municipal.

Toutes les Commissions sont présidées de droit par le Maire. Elles doivent être convoquées dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Lors des premières réunions, un Vice-président sera désigné et il pourra convoquer et présider les réunions en cas d'absence ou d'empêchement du Maire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la création de :

⇨ Commissions municipales permanentes,

Le conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **FIXE** la création des différentes commissions Municipales permanentes
- **APPROUVE** les Commissions Municipales permanentes comme suit :
- **=**

COMMISSIONS COMMUNALE 2026-2032

1. **Commission voirie, urbanisme :** M. Christian OLLIVIER
   M. Luc PAGE – M. Jean-Paul ALLIONE – Mme. Magali LE BRAS.
2. **Commission bâtiments, gestion du patrimoine et cimetière :** M. Éric LOAEC
   Mme. Maryline CROGUENNEC- M. Luc PAGE – M. Vincent MINGAM –
   Mme Marianne CAROFF.
3. **Commission des finances :** M. Dominque POT – Le maire
   L'ensemble du Conseil Municipal
4. **Commission d'appels d'offres :** M. Dominique POT –
   M. Jean-Pierre BOCQUIER – M. Éric LOAEC – M. Jean-Paul ALLIONE
   M. Philippe QUIVIGER, M. Christian OLLIVIER, Mme Maryline CROQUENNEC.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 029-212902449-20260413-DELIB_012_2026-DE

5. **Commission ALSH- ÉCOLE-** Mme LE LAMER Carole
   Mme Sophie TOULLEC, Mme Lydie MINGAM, Mme Véronique NICOLAS, Mme Marianne CAROFF, Mme Magali LE BRAS.
6. **Commission Communication- Site internet -Bulletin municipal** – M. Éric LOAEC
   Mme Véronique NICOLAS, M. Jean-Paul ALLIONE, Mme Maryline CROGUENNEC, Mme Marianne CAROFF.
7. **Commission Jeunesse et Vie Sociale-** Mme Carole LE LAMER
   Mme Véronique NICOLAS, Mme. Marianne CAROFF, Mme Magali LE BRAS, Mme Lydie MINGAM, Mme Sophie TOULLEC
8. **Commission BIBLIOTHÉQUE –**
   Mme Véronique NICOLAS, Mme Magali LE BRAS
9. **Commission des Ainés :** Dominique et Éric
   Mme Carole LE LAMER, Mme Maryline CROGUENNEC, M. Jean-Paul ALLIONE
10. **Commission Cohésion du Conseil-**
    Mme Maryline CROGUENNEC, M. Vincent MINGAM, M. Philippe QUIVIGIER
11. **DÉLÉGUÉ DÉFENSE**
    M. Jean-Pierre BOCQUIER
12. **DELEGUE SECURITE ROUTIERE**
    M. Jean-Pierre BOCQUIER
13. **ASSOCIATION DES RIVERAIN DE LA BAN :** M. Dominique POT
    M. Jean-Paul ALLIONE
14. **CCID – CIID- Commission Communale des impôts Directs :** Dominique POT
    Titulaires : M. Damien MIOSSEC, M. YVEN Rolland, LE HAN Yves, LE BRAS Olivier, M. Éric LOAEC,
    Suppléant : M. Laurent LE ROUX, M. Olivier SALAUM. Jean-Bernard ABALAIN, Mme Sandrine BECAM M. Mickaël ROUE, M. Michel TANGUY, M. LAURENT.
15. **Contrôle des Listes Électorales :**
    Titulaire – Lydie Mingam
    Suppléant – Vincent MINGAM
    Délégué de l'administration → M. LE ROUX Laurent
    Délégué du tribunal → Mme Ghislaire ROUSSILLON (Voir document officiel)
16. **Commission TERRAIN DE FOOT**
    M. Vincent MINGAM
17. **SIVU – CENTRE DE SECOURS** : M. Dominique POT
    M. Philippe QUIVIGER
18. **SYNDICAT DES EAUX – PONT an ILIS : M. Dominique POT**
    M. Philippe QUIVIGER, M. Éric LOAEC
19. **SAGE Bas Léon** : Dominique POT
    M. Christian OLLIVIER
20. **Syndicat d'électrification :** Dominique POT
    M. Jean-Pierre BOCQUIER, M. Jean-Paul ALLIONE

Copie certifiée conforme,
Fait et délibéré à SAINT-DERRIEN, le 13 avril 2026

Le Maire,
Dominique POT



- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Morlaix dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de